Image not found or type unknown

Propriete intellectectuelle et cession de droits

Par **rplbt**, le **08/09/2011** à **16:59**

Bonjour,

Hors cadre de mon contrat de travail(cdi) qui prévoyait que j'occupe le poste de 'chef de boutique' (manager), j'ai créé des visuels, type *carte de visite, carte de boutique, fiches techniques, fiches produits, maquette site web*, sur mes heures de travail dans cette même boutique.

Aujourd'hui en passe de licenciement économique, je m'apprête à souscrire au régime d'auto-entrepreneur en tant que directeur artistique.

Ma question est la suivante; comment céder les droits de toutes ces créations, comment s'y prendre, et est il légitime de revendiquer une contrepartie financière à cela?

**J'ai pu observer chez des amis graphistes qu'une clause cession de droits était rédigée sur chaque devis, sur quelle base la calculer?*

**je précise qu'aucune trace écrite ne relate la commande de ces travaux, relatée seulement à l'oral.*

Merci de vos réponses.

Romain

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés